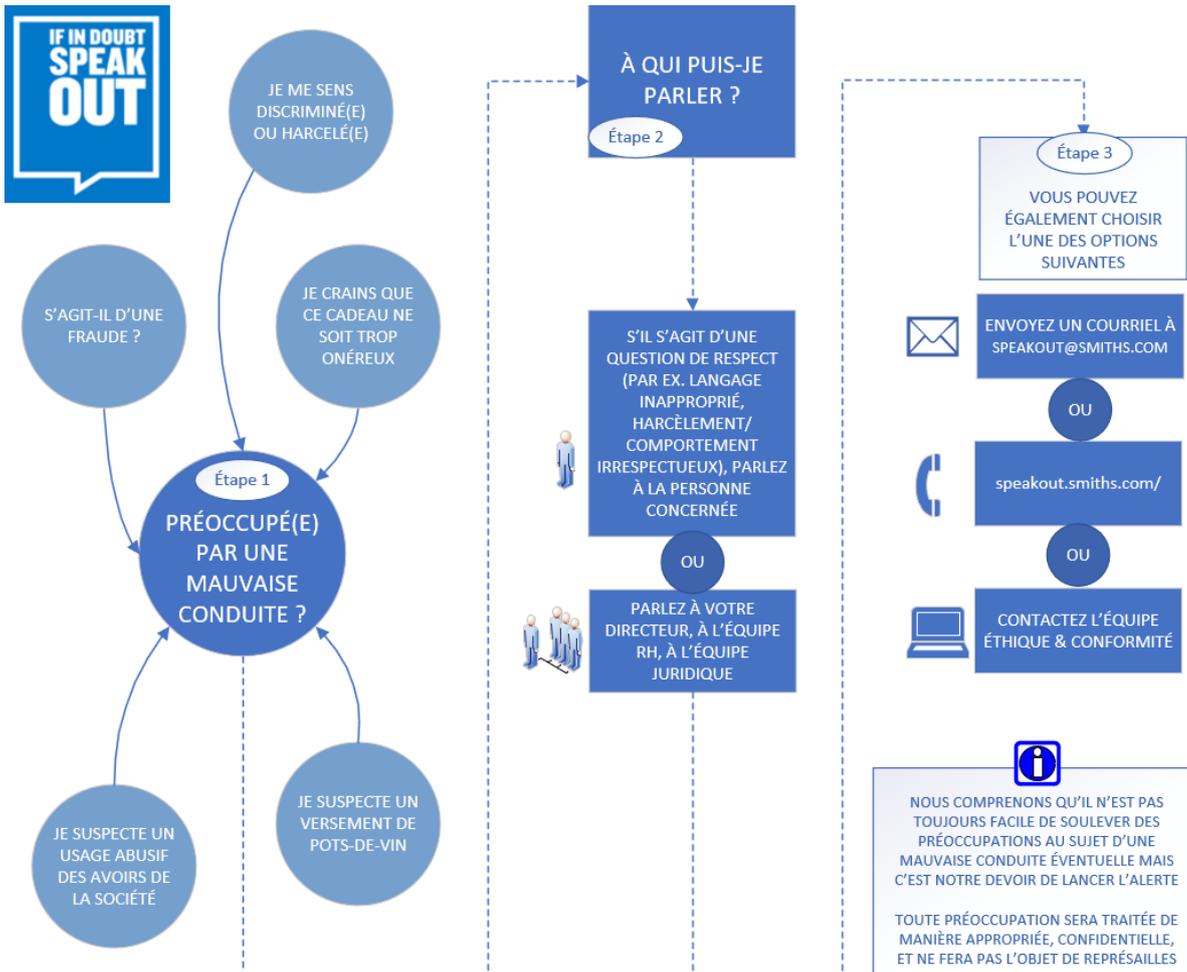


Politique Alertes professionnelles du Groupe

Gouvernance d'Entreprise | 2.5 | Politiques du Groupe Smiths

Politique Obligatoire



Contexte

Chez Smiths, nous nous sommes engagés à conduire nos activités avec honnêteté et intégrité. Nous nous attendons à ce que chacun observe des normes rigoureuses et respecte notre Code d'Éthique professionnelle. Une culture d'ouverture et de responsabilisation est essentielle pour éviter toute conduite illégale ou contraire à l'éthique et être en mesure d'aborder les problèmes lorsqu'ils surviennent. Passer sous silence toute mauvaise conduite éventuelle peut aggraver une situation. En cas de doute, lancez l'alerte.

La présente Politique du Groupe 2.5 – Alertes professionnelles s'applique à l'ensemble des employés du Groupe Smiths et de ses Divisions. Cette Politique encourage chacun à signaler tout acte répréhensible suspecté au moyen des canaux appropriés, fournit des conseils sur la manière de signaler des préoccupations, explique le processus d'enquête de Smiths, et rappelle aux collaborateurs que Smiths ne tolérera aucune forme de représailles à l'encontre d'une personne qui soulève une préoccupation.

Politique 2.5 – Alertes professionnelles

Qui doit lancer l'alerte ?

Toute personne souhaitant soulever une préoccupation concernant une mauvaise conduite éventuelle ou un comportement au sein de Smiths ou de l'un de ses partenaires commerciaux doit lancer l'alerte.

Toute personne peut lancer l'alerte en signalant un problème à la direction du Groupe Smiths ou de toute Division, ou en faisant part de sa préoccupation à l'assistance téléphonique « Speak Out » (alertes professionnelles) de Smiths. Ceci comprend, mais sans s'y limiter, toute personne qui travaille pour ou pour le compte de Smiths (comme les collaborateurs, stagiaires, sous-traitants, et travailleurs temporaires), ou toute personne qui a entretenu une relation d'affaires avec Smiths (comme les partenaires commerciaux, fournisseurs, actionnaires, agents, distributeurs, représentants, agents d'État et clients).

Quels types de problèmes doivent être signalés à l'assistance téléphonique « Speak Out » (alertes professionnelles) ?

L'assistance téléphonique « Speak Out » (alertes professionnelles) doit être utilisée pour soulever des préoccupations légitimes concernant tout(e) mauvaise conduite, acte répréhensible suspecté ou danger au travail au sein de Smiths ou de ses partenaires commerciaux. Mauvaise conduite comprend toute violation de la loi, du Code d'Éthique professionnelle Smiths, de son Code d'Éthique Fournisseurs, de sa Politique relative aux Droits de l'Homme ou de toute autre politique en vertu de laquelle Smiths conduit ses activités.

Exemples de préoccupations devant être soulevées au moyen de l'assistance téléphonique « Speak Out » (alertes professionnelles) :

- Fraude, préoccupations concernant des questions de comptabilité ou d'audit
- Discrimination ou harcèlement
- Violations des lois et règles relatives à la concurrence ou aux marchés publics
- Tenue inadéquate de registres financiers ou non-financiers
- Conflits d'intérêts

- Trafic d'influence ou corruption
- Violations de notre Politique relative aux Droits de l'Homme, y compris travail forcé/involontaire, travail des enfants, traitement inhumain sur le lieu de travail, inégalité/préjugés sur le lieu de travail, le droit à un salaire minimum vital, le droit à des heures de travail raisonnables et à des congés, la liberté d'association, le droit à un lieu de travail sûr et sain
- Questions environnementales, de santé et de sécurité, y compris les questions de sécurité des produits
- Utilisation inappropriée de ressources de la société
- Divulgaration d'informations confidentielles
- Violations de nos politiques relatives aux cadeaux, repas et marques d'hospitalité
- Manquement à nos obligations de protection des données
- Fraude fiscale ou facilitation de la fraude fiscale
- Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme
- Conduite susceptible de porter atteinte à notre réputation ou bien-être financier
- Violations des lois, règles ou politiques relatives aux contrôles des exportations et importations
- Non-respect de toute obligation légale ou professionnelle ou exigence réglementaire
- Dissimulation délibérée de l'un quelconque des éléments ci-dessus

Quels types de préoccupations conviennent mieux à d'autres canaux de signalement ?

- Menaces immédiates pour la vie, la sécurité ou les biens. Pour cela, vous devez contacter les autorités locales au moyen de votre numéro de téléphone d'urgence local, et votre direction locale, selon le cas.
- Questions ou doléances que vous pouvez avoir concernant vos conditions d'emploi. Pour cela, vous devez contacter votre supérieur hiérarchique ou votre collaborateur Ressources Humaines local ou régional.
- Désaccords ou questions interpersonnel(le)s au sujet de votre évaluation des performances. Pour cela, vous devez tout d'abord déterminer si le moyen le plus efficace d'aborder cette question est d'en discuter avec la personne concernée. Vous pouvez également faire part de votre préoccupation à votre supérieur hiérarchique ou à votre collaborateur Ressources Humaines local ou régional.
- Fausses accusations. Proférer de fausses accusations est passible de mesures disciplinaires.

À qui dois-je m'adresser en premier ?

En règle générale, si votre préoccupation concerne un désaccord ou un manque de respect, vous devez tout d'abord déterminer si le moyen le plus efficace d'aborder cette question est d'en discuter avec la personne concernée. Si cela n'est pas approprié, vous pouvez en faire part au moyen de l'un quelconque des canaux suivants.

Pour toutes les autres préoccupations, la première personne à aborder pour soulever toute préoccupation est souvent votre supérieur hiérarchique, un collaborateur des Ressources Humaines, ou un collaborateur de l'équipe Juridique.

Si vous suspectez une mauvaise conduite et estimez qu'elle ne peut pas ou ne doit pas être traitée au moyen des canaux disponibles au sein de votre Division, ou si vous n'osez pas en parler avec ces collaborateurs, vous devez utiliser l'assistance téléphonique « Speak Out » (alertes professionnelles).

Comment puis-je accéder à l'assistance téléphonique « Speak Out » (alertes professionnelles) ?

Vous pouvez accéder à l'assistance téléphonique « Speak Out » (alertes professionnelles) **en ligne, par téléphone ou par e-mail**.

L'assistance téléphonique « Speak Out » (alertes professionnelles) vous permet de soulever vos préoccupations en toute confidentialité et dans votre propre langue. Les signalements Speak Out sont stockés au sein d'un système logiciel tiers indépendant, examinés et gérés par l'équipe Éthique & Conformité (E&C) du Groupe Smiths. L'assistance téléphonique « Speak Out » (alertes professionnelles) est disponible 24 h/24, 7 j/7, et 365 jours par an.

Il existe 3 moyens de soumettre un signalement :

EN LIGNE



Pour soumettre une préoccupation en ligne, rendez-vous sur le site Internet Speak Out à <http://speakout.smiths.com>. Vous pourrez y remplir un formulaire pour soumettre votre préoccupation. Vous trouverez également un lien sur la page d'accueil de l'intranet de votre Division ou sur l'application Smiths Now, dans le menu principal.

TÉLÉPHONE



Pour soulever votre préoccupation par téléphone, composez le numéro de téléphone Speak Out correspondant à votre pays. Vous trouverez les numéros de téléphone ici : <http://speakout.smiths.com>

E-MAIL



Vous pouvez signaler une mauvaise conduite suspectée au bureau Éthique & Conformité en envoyant un courriel confidentiel à speakout@smiths.com. Vous pouvez également contacter directement l'un des membres de l'équipe Éthique & Conformité.

Après avoir soumis votre signalement (en ligne, par téléphone ou e-mail), vous recevrez un code unique appelé « clé de signalement ». Vous pouvez utiliser cette clé pour rappeler ou accéder au site Internet (<<http://speakout.smiths.com>>) pour vérifier l'avancement concernant votre signalement. Vous pourrez voir si la personne traitant votre signalement a des informations en retour pour vous ou des questions. Si vous le souhaitez, vous pourrez fournir des informations complémentaires. Votre clé de signalement est particulièrement importante si vous choisissez de garder l'anonymat, car nous pourrions vous contacter uniquement à travers le site Internet. Tous les signalements reçus via Speak Out sont réacheminés vers l'équipe E&C pour un traitement ultérieur.

Qui peut voir mon signalement Speak Out ?

Les signalements Speak Out qui sont soumis en ligne, par téléphone ou par e-mail ainsi qu'il est décrit ci-dessus sont examinés par un membre de l'équipe Éthique & Conformité (E&C) Smiths. Lorsque des signalements sont soumis en ligne ou par e-mail, ils parviennent directement à l'équipe E&C. Lorsqu'ils sont soumis par téléphone au centre d'appels Speak Out, ils sont saisis par le représentant du centre d'appels sur le système Speak Out Smiths, et l'équipe E&C est alertée. Le membre de l'équipe E&C qui traitera votre signalement dépendra de votre localisation et de votre fuseau horaire. Lorsque l'équipe E&C reçoit le signalement, il est tenu confidentiel (voir ci-dessous). Si vous préférez garder l'anonymat, veuillez consulter la section intitulée 'Comment puis-je soumettre un signalement à l'assistance téléphonique « Speak Out » (alertes professionnelles) de manière anonyme ? » ci-dessous.

Si vous préférez que votre signalement soit examiné au niveau local (en d'autres termes, par une personne basée dans le pays ou sur le site où vous travaillez), cela **n'est pas** un problème. Vous devrez vous adresser à votre directeur, représentant RH ou Juridique local pour lancer l'enquête. Si vous avez besoin d'aide pour organiser la conduite de l'enquête au niveau local, vous pouvez vous adresser à l'équipe E&C, là encore via l'assistance téléphonique « Speak Out » (alertes professionnelles). Sauf s'il existe des motifs juridiques pour lesquels les conclusions d'une enquête ne peuvent pas être communiquées en dehors du pays au sein duquel elle est menée, ces conclusions seront téléchargées sur le système de gestion de l'éthique de Smiths. Tous les signalements figurant dans le système sont tenus strictement confidentiels.

Quel type d'informations dois-je fournir dans un signalement Speak Out ?

Lorsque vous soumettez un signalement (en personne, en ligne, par téléphone ou e-mail), veuillez fournir le plus d'informations détaillées possible afin de permettre à l'équipe E&C d'évaluer et d'examiner votre préoccupation, telles que :

- **Qui ?** Noms et prénoms des personnes concernées
- **Quoi ?** Le contexte, le récit, et les raisons de la préoccupation
- **Où ?** Des informations sur le lieu ou le site
- **Quand ?** Des informations sur la date et l'heure
- **Comment ?** Toute documentation ou autre information pertinente à l'appui de la préoccupation

Plus vous fournirez d'informations, plus l'enquête sera facile à mener par l'équipe E&C.

Que dois-je faire si je ne dispose pas de tous les éléments ?

Ce n'est pas grave si vous ne disposez pas de tous les éléments. L'équipe E&C Smiths ne s'attend pas à ce que vous ayez toutes les réponses ni à ce que vous prouviez votre préoccupation. Nous vous encourageons

à lancer quand même l'alerte, et le plus tôt possible. Ne pas lancer l'alerte peut aggraver une situation déjà délicate. Que vous ayez connaissance d'une mauvaise conduite ou la suspectiez, lancez l'alerte avec les informations dont vous disposez. Laissez l'équipe E&C mener l'enquête afin de déterminer s'il y a des raisons d'avoir une préoccupation.

Vous ne devez jamais mener l'enquête vous-même, et ne devez jamais chercher à recueillir des preuves pour donner plus de poids à vos arguments. Nous garantissons qu'aucune sanction disciplinaire ou autre mesure ne sera prise à votre encontre pour avoir soulevé une préoccupation légitime si elle s'avère ultérieurement être erronée ou mal avisée. La personne ou les personnes au sujet de laquelle ou desquelles vous soumettez un signalement ne sera/seront pas non plus pénalisée(s) si vous avez soulevé une préoccupation légitime qui n'est au bout du compte pas justifiée. C'est une autre raison importante pour laquelle les enquêtes seront tenues confidentielles.

Protection : Confidentialité et Non-représailles

Les signalements restent-ils tous confidentiels ?

Oui, tous les signalements restent confidentiels. Les informations concernant votre préoccupation ne seront communiquées qu'à un nombre limité de personnes selon le principe strict du besoin d'en connaître, et l'équipe Éthique & Conformité de Smiths vous en tiendra informé(e). S'il est délicat de divulguer le signalement à une personne particulière, l'équipe Éthique & Conformité en discutera préalablement avec vous. Les informations seront divulguées en dehors de ce groupe restreint uniquement si nous en sommes tenus par la loi ou si un intérêt public important est en jeu. Dans le cadre de l'enquête, il peut être nécessaire d'indiquer à la personne impliquée qu'une plainte a été déposée à son encontre, mais (sauf si nous en sommes légalement tenus), votre identité ne sera pas divulguée. Toutes les mesures raisonnables seront prises pour nous assurer que votre identité reste confidentielle.

Vous pouvez nous aider à protéger votre confidentialité en faisant preuve de discrétion et en ne discutant pas de votre signalement avec vos collaborateurs ou toute autre personne (même si vous êtes, bien évidemment, toujours libre de demander des conseils ou une assistance professionnel(le)(s), si vous estimez en avoir besoin).

Puis-je soumettre un signalement à l'assistance téléphonique « Speak Out » de manière anonyme ?

Oui, vous pouvez lancer l'alerte et faire part de vos préoccupations de manière anonyme (lorsque la législation du pays où vous êtes basé(e) le permet). Nous préférons toutefois que vous communiquiez votre identité à l'équipe Éthique & Conformité car il est plus difficile, et dans certaines circonstances impossible, pour l'équipe d'examiner des signalements qui sont soumis de manière anonyme (par exemple, si l'équipe ne sait pas qui contacter pour des questions et des clarifications).

Ma vie privée sera-t-elle protégée ?

Oui, Smiths s'est engagée à protéger la vie privée de toutes les personnes concernées. Nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour protéger les données à caractère personnel contre tout accès et tout traitement non autorisés. Toute donnée à caractère personnel obtenue dans le cadre de Speak Out sera utilisée uniquement aux fins décrites dans la présente Politique ou pour nous conformer à la loi ou dans un intérêt public important. Veuillez cliquer [ici](#) pour consulter la Déclaration de Confidentialité Smiths et [ici](#) pour

consulter la Déclaration de Confidentialité Employés Smiths et obtenir de plus amples informations au sujet de la protection des données à caractère personnel.

Non-représailles : De quelle protection bénéficierai-je après avoir lancé une alerte ?

Il est attendu que des alertes soient lancées, et les employés qui lancent l'alerte sont protégés contre toute forme de représailles. Nous vous assurons que soulever des préoccupations de bonne foi au sujet d'une mauvaise conduite suspectée ne vous portera pas préjudice. Aucune forme de menace ou de représailles ne sera tolérée. Ceci comprend : menaces pour votre situation d'emploi (y compris licenciement), sanction disciplinaire (y compris suspension et rétrogradation), représailles à travers un traitement désavantageux (y compris se voir refuser une formation, être exclu(e) d'activités et de réunions, ou recevoir de mauvaises évaluations), intimidation ou harcèlement en lien avec le signalement d'une préoccupation.

Les représailles sont traitées comme une affaire disciplinaire grave. Si l'équipe E&C considère qu'il existe un risque élevé de représailles, la procédure veut qu'elle assure un suivi et se concerta avec un collaborateur traitant les signalements après la conclusion d'une enquête pour s'assurer que l'employé se sente en sécurité à son poste et qu'aucune forme de représailles n'ait eu lieu. Si, à tout moment, vous craignez des représailles après avoir soumis un signalement Speak Out, vous devez immédiatement contacter l'équipe E&C, un membre de l'équipe Juridique, ou votre directeur des Ressources Humaines local.

Que se passe-t-il si la présente Politique est utilisée abusivement ?

Proférer sciemment de fausses accusations, mentir aux enquêteurs, entraver une enquête ou refuser de coopérer à une enquête constitue une violation de notre Code d'Éthique professionnelle et des Valeurs Smiths. Tout dit comportement est passible de mesures disciplinaires.

Et en ce qui concerne le « lancement d'alertes » externe ?

Nous vous encourageons vivement à soulever vos préoccupations en interne au moyen de l'un des canaux disponibles. En lançant une alerte en interne, vous nous donnez l'opportunité de mener une enquête et d'agir si nécessaire. Ainsi, nous pouvons véritablement améliorer Smiths tous ensemble. Toutefois, si vous souhaitez signaler un problème à un organisme externe (par exemple, le Serious Fraud Office ou l'Information Commissioner's Office au Royaume-Uni), leurs sites Internet fournissent des informations sur la manière de soumettre un signalement. Si vous n'êtes pas basé(e) au Royaume-Uni, d'autres organismes externes sont disponibles pour soumettre des préoccupations, et vous trouverez leurs coordonnées en ligne.

À quoi puis-je m'attendre après avoir utilisé l'assistance téléphonique « Speak Out » (alertes professionnelles) ?

Smiths prend au sérieux tous les signalements de mauvaise conduite éventuelle. Si vous soumettez un signalement à l'assistance téléphonique « Speak Out » (alertes professionnelles), l'équipe E&C en confirmera la réception le plus rapidement possible mais, dans tous les cas, dans les 7 jours, avec une estimation de la durée prévue pour traiter et évaluer votre préoccupation dans la mesure du possible. La durée d'une enquête concernant une préoccupation dépend de la nature de cette dernière. Le traitement des signalements plus complexes prend généralement 1 à 3 mois. Vous serez informé(e) des conclusions globales (à savoir, si nous avons ou non constaté une mauvaise conduite), mais les informations détaillées complètes concernant le résultat ou les mesures prises ne vous seront pas communiquées. Ceci pour des raisons de confidentialité, de respect de la vie privée et de droits légaux de toutes les personnes concernées.

Que l'enquête ait été ou non conclue, nous ferons le point sur les mesures prises au plus tard 3 mois après la soumission de votre signalement.

Qui agira suite au signalement de mes préoccupations, et comment ?

Toutes les préoccupations qui sont reçues par Smiths sont consignées sur un système de gestion des dossiers tiers sécurisé. En général, l'enquête sera menée par l'équipe E&C. L'équipe E&C peut toutefois devoir faire appel à l'expertise d'autres services (par exemple, RH, SSE, Audit interne ou Financier). Aucun autre service n'interviendra tant que l'équipe E&C n'en aura pas discuté préalablement avec vous. Dans certaines circonstances (par exemple, si Smiths ne compte pas d'enquêteur doté des compétences linguistiques requises, ou si l'enquête nécessite un type d'expertise particulier dont Smiths ne dispose pas), l'équipe E&C peut faire appel à des tiers pour conduire l'enquête (par exemple, un cabinet d'avocats ou un cabinet comptable). Là encore, si cela est le cas, elle vous en informera préalablement.

Que comportera le processus d'examen et d'enquête ?

Smiths suit une approche en deux phases pour traiter les préoccupations :

- **Examen et demandes de renseignements préliminaires** – Évaluer la préoccupation et déterminer si elle requiert une enquête complémentaire (et, si oui, par qui). Vous pouvez être contacté(e) pour fournir des informations complémentaires.
- **Examen et enquête complémentaires** – Si le signalement nécessite un examen et une enquête complémentaires, un membre de l'équipe E&C ou, avec le consentement de l'auteur du signalement, un membre d'un autre service, mais bien placé pour conduire l'enquête, se verra confier cette dernière. L'enquête se concentrera sur une analyse objective et factuelle. Si nécessaire, il peut être fait appel à des experts extérieurs (par ex. avocats ou comptables) pour toute assistance. Ils travailleront dans des conditions de stricte confidentialité et seront rattachés à l'équipe E&C. L'examen et l'enquête seront conduits de manière indépendante, équitable et sans préjugés à l'égard de toutes les parties concernées et conformément aux lois et principes pertinents (droits de la défense compris).

Quelle aide attend-on de moi en lien avec l'enquête ?

Si vous êtes concerné(e) par une enquête, vous devez coopérer et répondre à toutes les questions de manière exhaustive et honnête. Toutes les parties concernées, y compris l'accusé(e), ont droit à une confidentialité pour éviter toute atteinte inutile à leur réputation. Une confidentialité est également essentielle

pour préserver la confiance accordée par le personnel au système Speak Out Smiths. Par conséquent, si vous prenez part à une enquête ou en entendez parler, vous devez tenir l'affaire confidentielle.

Le résultat et les mesures prises me seront-ils communiqués ?

Si une mauvaise conduite est constatée, des mesures appropriées seront prises conformément à la loi et à nos politiques disciplinaires relatives aux ressources humaines.

Que dois-je faire si j'ai une préoccupation au sujet de l'enquête ou du suivi ?

Si vous estimez que votre préoccupation ou une préoccupation soulevée à votre rencontre n'a pas été dûment traitée, ou qu'une enquête n'a pas été correctement exécutée, veuillez en informer le :

- Chef du Contentieux du Groupe Smiths ; ou le
- Directeur des Ressources Humaines Monde Smiths.

Le Chef du Contentieux du Groupe et le Directeur des Ressources Humaines Monde examineront votre préoccupation et évalueront la procédure et les conclusions de l'enquête pour déterminer si le résultat était approprié. Si ce signalement Speak Out concerne des irrégularités financières, le Directeur Financier du Groupe Smiths prendra part à l'évaluation.

Que dois-je faire si je fais l'objet d'une enquête et que je ne suis pas d'accord avec ses conclusions ?

Si vous faites l'objet d'une enquête et estimez que cette dernière n'a pas été dûment traitée, ou que les conclusions sont erronées, veuillez en informer le :

- Chef du Contentieux du Groupe Smiths ; ou le
- Directeur des Ressources Humaines Monde Smiths.

Le Chef du Contentieux du Groupe et le Directeur des Ressources Humaines Monde examineront votre préoccupation et évalueront la procédure et les conclusions de l'enquête pour déterminer si le résultat était approprié. Si le signalement Speak Out concerne des irrégularités financières, le Directeur Financier du Groupe Smiths prendra part à l'évaluation.

Conseils supplémentaires

Si vous avez des questions, des doutes ou des suggestions concernant le lancement d'alertes, l'assistance téléphonique Speak Out, ou si vous avez besoin de toute autre assistance, veuillez contacter :

- votre directeur, un représentant des Ressources Humaines ou l'équipe juridique
- le Bureau Éthique & Conformité par e-mail à «speakout@smiths.com»

- Protect, l'association caritative indépendante de lancement d'alertes à <www.pcaw.co.uk>, +44 203 117 2520 ou <whistle@pcaw.co.uk>

Documents apparentés

Vous trouverez d'autres Politiques du Groupe Smiths sur l'[intranet](#) ou le [site Internet](#) Smiths.

- Code d'Éthique professionnelle
- Code de Conduite Fournisseurs
- Politique relative aux Droits de l'Homme